

Conseil général  
Monsieur Patrick Siggen  
Président

-----  
Sion, le 10 juin 2025

## **RÉPONSE AU POSTULAT : Eau de pluie**

### **Réponse de la Municipalité au postulat de M. Gabriel Mukuna**

Monsieur le Président du conseil général,  
Mesdames les Conseillères générales,  
Messieurs les Conseillers généraux,

Lors du plénum du 19 décembre 2023, un postulat a été déposé en lien avec les eaux de pluie.

Celui-ci viserait la question de la récupération des eaux pluviales.

Il est proposé la réponse suivante aux postulants.

#### **Énergies renouvelables : récupération des eaux pluviales**

L'eau est une ressource indispensable à toute forme de vie. Elle est utilisée par la population et l'économie pour différents usages, tels que l'approvisionnement en eau potable, l'irrigation, les processus industriels ou encore la production d'énergie. Cette multiplicité d'usages peut entraîner des conflits entre les besoins, mais également entre l'exploitation de l'eau et sa protection. Par ailleurs, la gestion de l'eau comprend également la prévention des dangers naturels, tels que les crues, les inondations ou encore les mouvements de terrain liés à l'eau, afin de protéger les populations, les infrastructures et les surfaces agricoles.



Dans ce contexte, la Ville de Sion adhère aux grands principes de la stratégie cantonale de l'eau, qui vise à garantir un accès équitable et durable à une eau en quantité et en qualité suffisantes pour toutes les utilisations essentielles. Cette stratégie repose notamment sur la prise en compte de la multifonctionnalité de la ressource, la préservation de la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel, la prévention des risques liés à l'eau, la protection des écosystèmes aquatiques et la transmission d'une ressource en bon état aux générations futures.

La Ville de Sion a intégré ces objectifs au sein de sa politique de conception, de réalisation et d'exploitation des infrastructures. En 2024 et 2025, elle a participé à plusieurs études sur la multifonctionnalité de l'eau. Au-delà de la planification, la Ville veille à ce que les projets de construction, qu'ils soient publics ou privés, favorisent l'infiltration des eaux pluviales, permettant ainsi la recharge de la nappe phréatique. Cette gestion des eaux est adaptée à leur provenance, à leur classe potentielle de pollution et aux secteurs de protection existants, ceci de manière à préserver les eaux souterraines. La Ville encourage également la mise en séparatif des réseaux, afin d'éviter la pollution des eaux pluviales par les eaux usées.

S'agissant de la récupération de l'eau de pluie, la Ville de Sion soutient déjà, dans ses projets, l'installation de systèmes de collecte et de stockage, principalement pour des usages non domestiques tels que l'arrosage des espaces verts. En revanche, l'intégration de doubles réseaux à l'intérieur des bâtiments, permettant notamment l'alimentation des chasses d'eau avec de l'eau de pluie, n'a pas été privilégiée à ce stade. Cette solution, bien que techniquement possible, implique des investissements importants pour des bénéfices qui doivent être évalués au cas par cas, en tenant compte de la complexité de mise en œuvre, des coûts d'entretien et des exigences sanitaires.

Le postulat ouvre une réflexion pertinente sur l'opportunité de développer plus largement la récupération de l'eau de pluie à l'échelle du territoire communal. La Ville partage cette sensibilité à une gestion raisonnée et durable de la ressource. Elle entend renforcer sa communication auprès de la population sur cette thématique, notamment à travers la marque « Eau de Sion », afin de valoriser la ressource, sensibiliser aux bonnes pratiques et encourager l'implication citoyenne. La récupération de l'eau de pluie, lorsqu'elle est bien intégrée aux politiques d'aménagement et aux comportements individuels, contribue à une gestion globale plus efficiente et résiliente de l'eau.

Ainsi adopté par le conseil municipal dans sa séance du 5 juin 2025

Philippe Varone	Frédéric Delessert
	
Président	Secrétaire municipal

**Copie** : M. Gabriel Mukuna, conseiller général